

Pellerin
Ville nature et active

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE¹⁾
DE PROLONGATION D'OUVERTURE²⁾

Monsieur le Maire,
Je soussigné " MR TRICNAUX JEAN-MICHEL

agissant en qualité de PRESIDENT DE L'ABEJAP
ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

d'ouvrir un débit temporaire de 2^e catégorie
à ESPACE RENE CASSIN
du 28/02/2025 au 28/02/2026 à l'occasion de : CONCOURS DE PALET

- de tenir mon établissement ouvert la nuit
du _____ au _____ jusqu'à _____ heures
pour le motif suivant : -

Veuillez agréer, Mr le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18/11/2025

(Signature)

Je soussigné, Maire du Pellerin

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux ;
Vu la demande ci-dessus,

ARRÈTE :

Article premier. - Mr Tricnaux Jean-Michel
- est autorisé à ouvrir un débit temporaire du 28/02/2026 au 28/02/2026 dans la catégorie 2^e jusqu'à 20^h00 heures
à l'occasion de Concours de Palet ABEJAP

- est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement dans la nuit du _____ au _____ jusqu'à _____ heures

pour le motif suivant _____
à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Le Pellerin

le 15/12/2025
Le Maire.

AVIS DU MAIRE³⁾

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

Date 15/12/2025

Le Maire,

(1) Recyclage mentionné

(2) Nom - Prénom

Réalisation et mise en place par Développement Local et le Génie Civil (DLC) - Brest Bretagne

